

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Défense, le 17 novembre 2021

Conseil d'administration de l'AFIT France du 17 novembre 2021 Nouveau logo et nouveau site internet

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) s'est réuni le 17 novembre 2021, sous la présidence de M. Christophe BECHU.

Le Conseil a adopté :

- le **budget rectificatif n° 6** pour l'exercice 2021, qui marque l'**ajustement de la trajectoire annuelle**. Cet ajustement est marqué d'une part, par des **dépenses en baisse** de **-210,75M€** correspondant à l'estimation réelle des besoins de versements. D'autre part, les **ressources** ont été ajustées à la **baisse (274,8M€)** compte tenu de la recette nulle pour la taxe sur les billets d'avion et la contribution volontaire des sociétés d'autoroute et des recettes en baisse de la redevance domaniale et des amendes radar. Cette baisse aurait été presque deux fois supérieure si une subvention exceptionnelle pour compenser ces pertes n'était pas prévue, au titre du Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2021 de fin d'année, afin que l'Agence puisse honorer l'ensemble de ses engagements.
- **11 conventions et avenants** pour un montant global de **75,15 M€**, dont
 - **1 convention** au titre du plan « **France relance** » / **trains de nuit** afin d'allonger les quais à la gare Marseille-Blancarde ;
 - **5 conventions** attribuant les subventions du ministère de la transition écologique aux lauréats du 3^{ème} appel à projets des **mobilités actives** ;
 - 3 conventions de financement des **études d'avant-projet** pour l'**amélioration des performances des axes ferroviaires Paris Orléans Limoge Toulouse et Paris Clermont-Ferrand** ainsi que de la **première phase de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur** ;
 - le 15^{ème} avenant à la convention du **tunnel transalpin Lyon-Turin** ;
 - 1 convention au bénéfice du **transport de marchandise intermodal**.

Le Conseil a ratifié deux délibérations adoptées par procédure écrite et qui concernaient l'augmentation du budget et un avenant correspondant au plan « France relance » / régénération du réseau routier national.

Le Conseil a approuvé un **nouveau logo et site internet** de l'AFIT France, qui sera mis en ligne dans le prochains jours à l'adresse suivante : www.afit-france.fr.

Le Conseil a par ailleurs pris connaissance :

- **de l'actualité sur le plan « France relance »** : à ce jour, 21 conventions et avenants ont été adoptées, 1,77Md€ ont été engagés (sur une enveloppe totale de 2,44Md€) et plus de 373,16M€ ont été dépensés ;

- de l'organisation d'un colloque européen intitulé « **Décarbonation des mobilités : l'avenir du financement des infrastructures de transport** ». Sous le **haut-patronage** de **Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué chargé des transports** et à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), l'évènement aura lieu le **22 février 2022** à la **Maison de la Chimie (Paris)**. Il a vocation à rassembler les homologues européens de l'Agence, des scientifiques de renom et des décideurs politiques pour échanger sur les financements des infrastructures de transport dans le contexte de la **transition écologique**. L'AFIT France co-organise le colloque avec l'Université Gustave Eiffel et en partenariat avec le CEREMA et TDIE. Il s'inscrit dans la suite de deux pré-événements : un Hackathon européen et une **session spéciale** sur les enjeux de la décarbonation des mobilités aux **Future Days qui aura lieu le 1^{er} décembre prochain** (programme à consulter [ici](#) et inscription [ici](#)).

La prochaine séance du Conseil d'administration est prévue le 15 décembre prochain.

Retrouvez en ligne sur www.afit-france.fr :

- le communiqué de presse ;
- le budget rectificatif n°4 simplifié ;
- le relevé des délibérations.

Sur l'AFIT France : L'Agence finance des projets nationaux de transport et de mobilité, portés ou soutenus par le ministère chargé des transports au bénéfice du réseau ferroviaire, des trains d'équilibre du territoire (TET), du réseau routier non concédé, des transports collectifs d'agglomération, des voies navigables, des ports maritimes, des mobilités actives (continuité cyclable et piétonne) et de la protection du littoral. Elle apporte notamment la part financière de l'Etat pour des projets faisant l'objet d'une contractualisation avec les régions (CPER, PITE ...) et soutient, dans le cadre d'appels à projets, les collectivités territoriales lauréates (transports en commun en site propre, infrastructures cyclables ...). Elle est dotée de ressources propres de l'ordre de 3 Md€ par an.

Contacts presse du ministère de la transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse de l'AFITF

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : katrin.moosbrugger@developpement-durable.gouv.fr